

Image not found or type unknown



Situation financière d'une personne sous tutelle

Par **Paolito**, le **06/06/2011** à **15:59**

Bonjour,
Le juge des tutelles peut-il délivrer un état de la situation financière à une personne de la famille (en l'occurrence la soeur) si celle-ci en fait la demande.
Merci